

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/10/2021

Dossier complet le :

02/12/2021

N° d'enregistrement :

2021-5705

1. Intitulé du projet

Recherche en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de renforcement en eau potable du Nord Mayenne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierrick TRANCHEVENT, président,

RCS / SIRET

2 5 5 3 0 0 4 9 3 0 0 0 1 2

Forme juridique

Syndicat d'eau

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 5	Réalisation de 3 sondages de reconnaissance et transformation du sondage le plus productif en forage d'essai à une profondeur de 200 m environ (Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m) Rubrique issue d'autre nomenclature : - 1.1.1.0 de la Nomenclature Eau : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de sécuriser la ressource en eau potable, le syndicat d'eau envisage, à moyen terme, de raccorder les forages de «Langottière», situés sur la commune de Montreuil-Poulay à l'usine des eaux de Saint-Fraimbault-de-Prières. Afin d'optimiser les investissements à déployer (équipement des forages et canalisation de refoulement d'eau brute), le Syndicat projette de conduire de nouvelles recherches en eau dans ce secteur. Le débit recherché est de 20 m³/h minimum d'une eau exempte de Nitrates.

Dans cet objectif, une campagne de mesures géophysiques a été menée et a permis d'identifier 3 sites à privilégier pour la recherche d'eau. Ainsi, le syndicat projette la réalisation de 3 sondages de reconnaissance de 200 m de profondeur environ. Le sondage le plus productif sera transformé en forage équipé dans lequel seront réalisés des essais de pompage (essai de préqualification de 14j puis si positif essai de puits et longue durée de 2 mois). L'un des autres sondages sera transformé en piézomètre.

Le projet actuel ne comprend que la phase de recherche en eau. Si les résultats sont concluants en termes de quantité et qualité au regard de la réglementation, le forage fera l'objet d'une demande de DUP, demande d'autorisation de prélever au titre du Code de l'Environnement et demande d'autorisation de distribuer de l'eau au public au titre du Code de la Santé Publique.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but la recherche d'eau potable exempte de Nitrates, sur une parcelle cultivée en prairie en agriculture biologique

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Création de 3 sondages de reconnaissance à 200 m de profondeur.

Transformation d'un sondage en piézomètre et d'un sondage en forage d'essai (si le débit au soufflage est supérieur à 15 ou 20 m³/h)

Réalisation d'essais de pompage.

Les travaux de forage auront lieu à l'automne 2021 pour une durée prévisionnelle de 1 mois. Les essais dureront 2,5 mois (en 2 fois) et auront lieu en janvier puis en été 2022.

Les étapes sont les suivantes :

- amené des engins de chantier (machine de forage, mini pelle, compresseur, équipement : tubages, etc.)
- installation de la machine de forage à l'emplacement prévu
- démarrage du forage à la technique marteau fond de trou
- suivi par un hydrogéologue de la foration (venues d'eau, lithologie, etc.)
- si sondage positif, transformation du sondage de reconnaissance en sondage d'essai (PVC 115/125mm sur 50 m puis trou nu) avec essai de préqualification (débit constant pendant 14j) et transformation d'un sondage en piézomètre
- si essai positif, transformation du sondage d'essai en forage d'essai (163/183mm sur 50 m puis trou nu) avec essai par paliers (essai de puits) puis essai de pompage longue durée à débit constant pendant 2 mois.
- sondages négatifs : rebouchage dans les règles de l'art et transformation d'un des sondages en piézomètre (voir Annexe)
- retrait des machines de chantier et remise en état

Les travaux auront lieu sur une parcelle agricole (agriculture biologique), avec accord des exploitants et du propriétaire.

Les travaux ne concernent pas de zone Natura 2000 et n'auront pas d'incidence sur une zone Natura 2000.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet actuel ne comprend pas la phase exploitation qui dépend des résultats des forages et essais menés au cours du présent projet.

Si le pompage d'essai longue durée est positif en termes de quantité disponible et qualité de l'eau prélevée au regard de la réglementation, le forage fera l'objet d'une demande de DUP, demande d'autorisation de prélever au titre du Code de l'Environnement et demande d'autorisation de distribuer de l'eau au public au titre du Code de la Santé Publique.

Une convention de passage avec le propriétaire et l'exploitant pourront être mis en place.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de demande d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et de demande d'utilité publique des périmètres de protection
- Code de l'environnement (art. L214-1 à 3 et R214-1 à R214-6)
- Code de la Santé Publique (art. R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42)
- Code rural et de la pêche maritime (art. R152-2) : instauration de servitudes pour la pose de canalisation d'eau en terrain privé

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- sondages de reconnaissance - zone de travaux	3 * 200m de profondeur 20m*20m=400m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Saint-Fraimbault-de-
Prières
Lieu-dit : St-Georges-de-l'Isle
Parcelle cadastrale : OB0869

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 34' 50" 047 Lat. 48 ° 21' 53" 603

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 de type ZSC, « Bocage de la forêt de la monnaie à Javron-les-Chapelles » (identifiant FR5202006), situé à environ 20 km au Nord-Est de la zone étudiée ;
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Site du Montaigu (53 SC 22 a) est situé à environ 19km au sud-est de la zone étudiée

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe profonde dans les siltites, grès, grauwackes. La recherche d'eau vise un prélèvement de 20 m3/h (le prélèvement d'eau, si succès, fera l'objet d'une procédure spécifique). Pendant les travaux, les prélèvements consisteront en : - soufflage en cours de forage et de développement du forage (limité) - pompage d'essai de préqualification de 14j - pompage d'essai de puits (4 paliers de 1h de débits croissants entrecoupés) - pompage d'essai longue durée de 2 mois à 20 m3/h
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, pompage dans les eaux souterraines profondes
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cuttings (fragments de roche extraits des sondages seront régalez autour du point de forage). Il s'agit d'un très faible volume (quelques m3)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des travaux se situe en dehors d'une zone naturelle remarquable. Les travaux auront lieu sur une parcelle cultivée. L'emprise des travaux se limite à 400m ² autour des 3 points de sondage
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amené et repli du matériel de forage (1 foreuse, 1 mini-pelle, 1 à 2 compresseur) Les déplacements seront limités à l'amené repli des machines et au déplacement entre les 3 points de sondages.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit ne sera produit qu'en journée (absence de bruit le soir). La foration engendrera du bruit de façon temporaire, approximativement : - 2-5j par sondage de reconnaissance - 3-4h par piézomètre

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations créées seront limitées à la proximité immédiate du trou de forage, et pendant la durée de foration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avant de recouper la nappe, le forage engendre le rejet d'air comprimé permettant de remonter les cuttings (fragments de roche). Ces rejets sont limités localement aux environs proches du forage (environ 5m ²). Ces rejets n'engendreront pas de pollution.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Période de soufflage et développement : quelques heures par ouvrage. Les eaux seront chargées en MES dans un 1er temps puis s'éclairciront naturellement. - Période de pompage d'essai : essai de préqualification : 14j*20 m ³ /h soit 6720 m ³ ; essai longue durée : 2 mois *20 m ³ /h soit 28800 m ³ . Rejet dans la prairie avec filtration naturelle (abattement des MES) de l'eau avant qu'elle ne rejoigne éventuellement le ruisseau (eau claire) -voir ANNEXE
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif étant la production d'eau pour la production d'eau potable destinée au public, toutes les mesures sont prises afin d'éviter une pollution des eaux en phase chantier : positionnement de la foreuse sur bâche étanche, absence de stockage de produit dangereux à proximité des forages, ... Afin d'éviter tout risque d'infiltration directe d'eau de surface vers la nappe, le forage d'essai sera équipé selon les règles de l'art : cimentation annulaire en tête, margelle bétonnée en surface, capot équipé d'un cadenas.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacte l'exploitation agricole de la parcelle le temps des travaux (période limitée dans le temps, et accord de l'exploitant). Le terrain sera remis en état après les travaux

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pendant la réalisation des sondages de reconnaissance, l'eau de soufflage et de développement sera rejetée sur la prairie enherbée et s'infiltrera naturellement. Si l'eau rejoint le ruisseau temporaire, elle sera claire.

Pendant les pompages d'essai, l'eau sera claire et rejetée à plus de 100m en aval du point de sondage pour éviter le risque de réinfiltration des eaux.

Par ailleurs, les travaux de foration seront de durée relativement courte (2 à 5 jours par ouvrage de reconnaissance), et le soufflage d'eau ne sera pas constant.

Dans ces conditions, et adoptant au besoin une mesure d'accompagnement adaptée, l'incidence qualitative sur le cours d'eau récepteur sera faible.

VOIR COMPLEMENTS EN ANNEXE

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, les mesures proposées permettent de réduire le risque de pollution du cours d'eau par des eaux turbides et/ou toute fuite de produit polluant.

La maîtrise d'oeuvre du projet a pour rôle de vérifier le respect de la réglementation en vigueur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Horps

le, 2 Décembre 2021

Signature



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a long, sweeping horizontal stroke.